

# Laurent BIEN

## Directeur de l'EPSMR, Référént CTSM 974

### "Apporter une réponse locale et spécifique aux personnes en souffrance"



Depuis 2018, la santé mentale de la population est reconnue priorité nationale de santé publique. De fait, l'offre sanitaire à destination des personnes ayant des troubles psychiques fait l'objet d'un plan de rattrapage conséquent, également à La Réunion.

Le 18 février 2022, les membres de la Communauté Territoriale de Santé Mentale 974 (CTSM 974), avec l'Agence Régionale de Santé de La Réunion, ont formalisé leurs engagements à travers la signature du Contrat Territorial de Santé Mentale de La Réunion, pour améliorer les parcours de santé des Réunionnais présentant des troubles psychiques. Un moment fort pour la psychiatrie qui fixe les grandes orientations sur 4 ans.

Aussi, un plan d'actions ambitieux à hauteur de 41 millions d'euros a été élaboré pour renforcer les activités consacrées à la psychiatrie sur deux volets : les actions de prévention (prévenir les risques psychologiques ; renforcer la coopération entre les acteurs ; déployer des dispositifs spécialisés ; renforcer le soutien aux aidants ; etc.) et les actions de soins (consolider les filières de prises en charge pour adultes, enfants et personnes âgées ; créer une unité de Soins Intensifs Psychiatriques (USIP) ; accompagner les parents souffrant de troubles mentaux ; renforcer l'offre en

périnatalité ; etc.).

L'Établissement Public de Santé Mentale de La Réunion (EPSMR), principal établissement de santé mentale de l'Océan Indien, a bénéficié dans ce cadre d'une dotation de 15,2 millions d'euros permettant le développement d'une vingtaine d'actions. L'EPSMR voit donc ses moyens humains et financiers renforcés pour garantir une offre de soins de qualité.

Une place très importante est accordée à la psychiatrie extrahospitalière, notamment aux Centres Médico-Psychologiques (CMP), pivots de l'offre de soins psychiatriques et référents de proximité des personnes souffrants de troubles psychiques, de leurs familles, ou des professionnels de première ligne. Des activités spécialisées telles que la création d'un Centre Régional de Prévention du Suicide ou le renforcement des équipes mobiles (pédopsychiatrie et gérontopsychiatrie) sont soutenues et prennent en compte spécifiquement les populations vulnérables.

L'ensemble de ces actions déployées sur notre territoire, adaptées pour répondre au mieux aux besoins de la population réunionnaise, a vocation à apporter une réponse locale et spécifique aux personnes en souffrance.

## DIALYSE & HOSPITALISATION À DOMICILE

**PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE 7 JOURS / 7 - 24 HEURES / 24**  
**0262 20 28 20**

# LA PRÉVENTION DU SUICIDE À LA RÉUNION

Sur l'Île, chaque année, près d'une centaine de personnes décède par suicide. Et même si la problématique du suicide est moins importante à La Réunion, qu'en France Métropolitaine, ce département est le plus impacté des territoires ultra marins. En comparaison, chaque année, ce sont une quarantaine de personnes qui meurent d'accidents de la route sur notre territoire, soit des chiffres de mortalité par suicide 2 à 3 fois supérieurs à ceux de la mortalité routière.

Depuis plusieurs années, en France, il existe **une stratégie nationale de lutte contre le suicide** avec la mise en place et le déploiement de plusieurs actions ayant montré leur efficacité en terme de prévention. Cette démarche multimodale prévoit le déploiement d'un ensemble d'actions concertées et simultanées dirigées vers tous les publics : l'ensemble de la population, les publics à risque (jeunes LGBTQIA+, personnes âgées isolées...) et les groupes à risque élevé (personnes ayant déjà une tentative de suicide, en situation de crise suicidaire...).

Sur notre territoire, le **Centre Régional de Prévention du Suicide de l'Etablissement Public de Santé Mentale de La Réunion (EPSMR)**, coordonne la mise en place de ces différentes actions.

## LE DISPOSITIF VIGILANS



Parmi elles, le **dispositif Vigilans**, qui existe à La Réunion depuis 2019, est **un dispositif de veille et de recontact** ayant pour objectif **la prévention des réitérations suicidaires**. Organisé autour d'un algorithme d'actions, il vise à maintenir un lien avec la personne ayant fait une tentative de suicide, à évaluer le risque suicidaire, travailler sur les ressources internes et externes, élaborer des stratégies de coping, faire de la psychoéducation et organiser autour d'elle un étayage professionnel. Ainsi, par téléphone, ou par le biais de cartes postales, les soignants, aussi appelés « VigilansSeurs » vont rester en lien avec ces patients. Ces derniers auront, quant à eux, la possibilité de contacter les VigilansSeurs grâce à un numéro vert unique qui leur est spécifiquement dédié.

## LE PROGRAMME PAPAGENO

D'autres mesures sont déployées, telles que les actions du **programme Papageno** visant **la prévention de la contagion suicidaire**, notamment à travers les médias ; ou encore un **programme de formation à la prévention du suicide**, qui se déploie actuellement de façon harmonisée sur tout le territoire national. Ce dernier, constitué de plusieurs modules, s'adresse aussi bien aux soignants, qu'aux citoyens ou professionnels, volontaires, en mesure et disposés à repérer, appréhender la souffrance psychologique et la problématique suicidaire au sein de leur milieu de vie.

## LE NUMÉRO NATIONAL DE PRÉVENTION DU SUICIDE

Enfin, le **Numéro National de Prévention du Suicide**, le 3114, est **un guichet privilégié d'entrée dans les dispositifs de prévention du suicide**. Confidentielle et gratuite, cette ligne permet de répondre aux besoins immédiats des personnes en situation de détresse psychique, inquiètes pour un proche ou exposées à un suicide (écoute, évaluation, intervention, orientation).

Elle s'adresse **également aux professionnels** en contact avec des personnes en détresse ou en quête d'information sur le suicide et sa prévention. Ouvert depuis le 1er octobre 2021, ce dispositif vise à réduire la souffrance et le nombre de suicides en France en offrant aux citoyens une ligne téléphonique qui apporte une réponse professionnelle. En Métropole et Outre-Mer, des professionnels hospitaliers (infirmier.e.s, psychologues, sous la supervision d'un médecin spécialiste) assurent la continuité de la réponse 24h/24, 7j/7 au sein de plusieurs centres répartis en France. A La Réunion, le centre répondant a ouvert ces portes depuis décembre 2021. + d'infos sur [www.3114.fr](http://www.3114.fr)



L'ensemble de ces mesures, actuellement déployées sur notre territoire et adaptées pour répondre au mieux aux besoins de la population réunionnaise, a vocation à apporter une réponse locale et spécifique aux personnes en souffrance.

Pour en savoir plus :

[www.epsmr.org](http://www.epsmr.org)

|

[direction@epsmr.org](mailto:direction@epsmr.org)

|

T. 0262 45 35 45



Pou évit la  
soufrans é  
bann suicid

# LÈR LA RIVÉ POU APEL LE

# 3114

Bann profèsionel y ekout a ou.

Lé confidentiel.

24h/24 · 7j/7

Ou pe apelé, lé gratwi

# Etat des lieux de la santé mentale à La Réunion : des nouveaux indicateurs sur le geste suicidaire en hausse !

*L'Observatoire régional de la santé a publié au mois de mars 2022 un état des lieux révélant notamment une augmentation des gestes suicidaires chez les 18-24 ans et des passages aux urgences pour idées suicidaires en début d'année.*

**SOURCE** ORS La Réunion

## Le contexte

Un suivi régional prospectif de la santé mentale est mis en place avec une analyse semestrielle d'indicateurs de santé mentale issus des passages aux urgences (Oscour®).

Cette source de données est actuellement la seule exploitable à La Réunion dans un délai court après la collecte, permettant une surveillance réactive et continue de l'évolution de la santé mentale en population générale. Les autres sources de données disponibles pour la surveillance de la santé mentale font l'objet de bilans rétrospectifs annuels ou pluriannuels en lien avec les partenaires, avec un délai variable de consolidation des données allant de quelques mois à plus d'une année. En 2021, le réseau Oscour® comptait 680 services d'urgences participants et couvrait 94,5 % des passages aux urgences de France (métropole et Outre-Mer à l'exception de la Martinique). A La Réunion, 6 services d'urgence sont couverts soit 100% du nombre total régional. En 2021, 92 % des diagnostics étaient codés (avec un délai de consolidation estimé à 1 à 2 jours).

## Chiffres clés et principaux constats

### ⇒ Indicateurs de passages aux urgences du réseau Oscour® :

- Chez l'adulte (18 ans et plus), le nombre de passages aux urgences est en baisse en 2022 (janvier-février) comparé aux deux mois précédents (-16,9%) et à la même période en 2021 (-9,6%) et en 2020 (-19,4%).
- Chez l'enfant (moins de 18 ans), les passages aux urgences sont en légère baisse en 2022 (janvier-février), comparés aux deux mois précédents (-9,2%). En revanche, le nombre de passages aux urgences est en augmentation comparé à la même période en 2021 (+4,1%) et en 2020 (+6,2%).
- En comparaison à la même période en 2021, les indicateurs de suivi de la santé mentale ont montré une baisse des passages aux urgences en janvier-février 2022 à l'exception des idées suicidaires et troubles psychotiques.
- En ce début d'année 2022, la répartition par classes d'âges indique une augmentation des gestes suicidaires chez les 18-24 ans (+16,7%).
- Le nombre de passages aux urgences pour idées suicidaires était en augmentation en

février 2022. Le mois de février 2022 correspond au maximum du nombre mensuel de passages aux urgences enregistré depuis janvier 2018.

## Les troubles psychiques adultes et enfants

### ⇒ Chez l'adulte :

En ce début d'année 2022, la tendance des troubles psychiques est à la hausse à la fois pour le nombre de passages aux urgences et en termes de part d'activité.

Le nombre mensuel de passages aux urgences en février 2022 est globalement similaire à celui de 2021 (-4%) et à peine inférieur à la moyenne des passages des années 2018 à 2020 (-11,6%). En revanche, la part d'activité mensuelle était inférieure à 2021 (-10,3%) et à la moyenne des années 2018 à 2020 (-5,1%). Le nombre de passages aux urgences en janvier-février 2022 était en baisse en comparaison à janvier-février 2020 (-19%) et 2021 (-10%). Le nombre mensuel de passages aux urgences est globalement moins élevé sur toute l'année 2021 en comparaison à la moyenne des années 2018 à 2020 (-12,8 %). Ces passages se traduisent également par une part d'activité en 2021 plus faible que la moyenne des parts d'activité des années 2018 à 2020 (-14%). En 2021, le pic des passages aux urgences a été enregistré en fin d'année, principalement en novembre avec 1 169 passages.

### ⇒ Chez l'enfant :

La tendance des troubles psychiques est à la hausse en ce début 2022, de même qu'au cours des précédentes années. Le nombre mensuel de passages aux urgences en février 2022 est similaire à celui de 2021(-3,3%) et à la moyenne des passages des années 2018 à 2020 (-7,5%). La part d'activité mensuelle suit la même tendance mais reste légèrement inférieure à 2021 (-10%) et supérieure à la moyenne des années 2018 à 2020 (+34,4%). Par rapport à la même période en 2020 et en 2021, le nombre de passages aux urgences en janvier-février 2022 est resté comparable, respectivement de 4% et 6%.

Le nombre mensuel de passages aux urgences est globalement plus élevé en 2021 en comparaison à la moyenne des années 2018 à 2020. Cela se confirme par une part d'activité mensuelle en 2021 supérieure à la moyenne des parts d'activité des années 2018 à 2020 (+ 12,4 %). En 2021, les pics des passages aux urgences ont



été enregistrés en avril et en novembre avec respectivement 176 et 169 passages.

## Le geste suicidaire (11 ans ou plus)

Au mois de février 2022, le nombre de passages aux urgences pour geste suicidaire était à la hausse comparé à janvier 2022 (+32,7%). Cela s'est aussi traduit par une augmentation de la part d'activité (+40%). Le nombre mensuel des passages aux urgences pour geste suicidaire en ce début d'année reste néanmoins inférieur à début 2021 (- 12,3%) et début 2020 (-21%), mais également aux deux derniers mois de 2021 (-6,6%). En février 2022 et contrairement à janvier 2022, la part d'activité pour geste suicidaire est supérieure à la moyenne des années 2018 à 2020 (+10,5%).

En 2021, le nombre mensuel de passages aux urgences pour geste suicidaire est globalement inférieur à la moyenne des années 2018 à 2020 (-7%). Les pics des passages aux urgences ont été observés en février et en novembre avec 79 passages mensuels.

En ce début d'année, la répartition par classes d'âges indique une légère diminution des passages mensuelles aux urgences par rapport à début 2021 chez les 11-17 ans (-12,9%), chez les 25-64 ans (-11%) et pour les 65 ans et plus, aucun passage enregistré en 2022 vs 9 passages en 2021. A l'inverse, une augmentation est observée chez les 18-24 ans (+16,7%).



## Les idées suicidaires (11 ans ou plus)

Le nombre de passages aux urgences pour idées suicidaires était en augmentation en février 2022 (45 passages) comparé à janvier 2022 (24 passages). La part d'activité globale était supérieure à février 2021 et à la moyenne des années 2018-2020. Le mois de février 2022 correspond au maximum du nombre mensuel des passages aux urgences enregistré depuis janvier 2018. En comptabilisant le mois de janvier, la période janvier-février 2022 est similaire à celle de 2021 (+1,5%) et de 2020 (+1,5%). En revanche, comparé à la fin d'année 2021 (novembre - décembre), le nombre de passage aux urgences a augmenté de 30,2%.

En février 2022, l'augmentation des passages aux urgences a été principalement observée chez les 11-17 ans (23 passages vs 10 en janvier) et les 25-64 ans (16 vs 7 en janvier)

En 2021 comme en 2020, le pic du nombre mensuel des passages aux urgences a été observé en février (39 passages pour 2021 comme pour 2020). Pour 2019, le pic a été observé en avril (43 passages) et pour 2018 en décembre (42 passages).

## Les troubles de l'humeur

Le nombre mensuel de passages aux urgences en février 2022 est globalement similaire à celui de 2021 (-3%) et à la moyenne des passages des années 2018 à 2020 (-2%). En comparaison à la même période, le nombre des passages aux urgences en janvier-février 2022 a baissé de 9,8% par rapport à 2021 et de 3,4% par rapport à 2020. En janvier-février 2022, le nombre des passages aux urgences pour trouble de l'humeur a baissé de 19,7% en comparaison à novembre-décembre 2021.

La part d'activité en février 2022 est légèrement inférieure à celle de 2021 mais supérieure à la moyenne des années 2018-2020.

## Les troubles anxieux

La tendance des passages aux urgences pour troubles anxieux est à la hausse en ce début d'année 2022, comme sur la même période depuis 2018.

Le nombre des passages aux urgences en janvier-février 2022 est resté comparable à la même période en 2021 (-6,3%), inférieur à la moyenne des années 2018 à 2020 et inférieur à la même période en 2020 (-26%). La part d'activité est également inférieure à celle de 2021 et à la moyenne des années 2018 à 2020.

Le nombre mensuel de passages aux urgences est globalement moins élevé sur toute l'année 2021 en comparaison à la moyenne des années 2018 à 2020 (-14,5 %). Ces passages se traduisent également par une part d'activité en 2021 plus faible que la moyenne des parts d'activité des années 2018 à 2020.

## Les troubles psychotiques

Le nombre des passages aux urgences pour troubles psychotiques est en augmentation entre janvier et février 2022 (+13%). La part d'activité est également en hausse de 14%. En février 2022, le nombre des passages aux urgences pour troubles psychotiques est similaire à la moyenne des années 2018 à 2020 (+0,6%) et supérieur à 2021 (+9,3%). Le nombre de passages aux urgences en janvier-février 2022 est en augmentation de 13% par rapport à la même période en 2021 mais est en diminution par rapport à novembre-décembre 2021 (-11,9%).

## Les troubles dépressifs

La part d'activité mensuelle des urgences pour troubles dépressifs est en augmentation en ce début 2022 mais reste inférieure à 2021. Le nombre de passages aux urgences est le plus élevé en novembre 2021. En ce début d'année, le nombre des passages aux urgences pour troubles dépressifs était stable en comparaison à 2021.



## Santé mentale et Covid

### Un suivi renforcé et une prévention sur-mesure

Face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 sur la santé mentale, et en particulier celle des enfants et des adolescents, Santé publique France a renforcé sa surveillance et lancé des études en population dont les premiers résultats ont été publiés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Depuis mars 2020, l'épidémie de Covid-19 et les mesures pour la freiner bouleversent la vie de tous et notamment des enfants et des adolescents avec des conséquences visibles sur la dégradation de la santé mentale constatées par les professionnels de santé et de l'Education nationale et confirmées par le système de surveillance de Santé publique France. Des bulletins hebdomadaires de surveillance de la santé mentale sont produits pour mesurer et suivre l'évolution des recours, par exemple, pour geste suicidaire, troubles de l'humeur ou troubles anxieux à partir des passages aux urgences (Oscour®) ou des consultations SOS Médecins ainsi que les points mensuels nationaux et régionaux qui apportent un complément d'analyse en termes d'indicateurs et de classes d'âges. Des analyses sur les données du Système National De Santé (SNDS) sont également en cours. Les données recueillies montraient, depuis début 2021, une augmentation des passages aux urgences pour geste suicidaire, idées suicidaires et troubles de l'humeur chez les enfants de 11-17 ans (niveaux collège, lycée) et dans une moindre mesure chez les 18-24 ans. Les enfants de 11-14 ans (niveau collège) étaient les plus impactés. Fin 2021 et début janvier 2022, les passages pour troubles de l'humeur tendent à retrouver des niveaux comparables à ceux des années antérieures contrairement aux passages pour idées et gestes suicidaires qui restent à des niveaux nettement supérieurs.

#### → Des études spécifiques sur la santé mentale des jeunes :

Une attention particulière a été portée aux enfants et aux adolescents, avec l'étude Confeado dont l'objectif était de comprendre, dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, la manière dont les enfants et les adolescents âgés de 9 à 16 ans ont vécu le premier confinement et comment celui-ci a pu avoir des conséquences sur leur bien-être. Les premiers résultats mettaient en évidence des disparités en santé mentale, classiquement retrouvées selon l'âge et le sexe avec une santé mentale plus impactée chez les adolescents (13-18 ans) que chez les enfants (9-12 ans) et également plus impactée chez les filles que chez les garçons. Les résultats faisaient également ressortir une nette fracture sociale. Les enfants et les adolescents issus de familles plus vulnérables, ayant des conditions de vie plus difficiles et en situation d'isolement social ont ressenti davantage de détresse psychologique. Un manque d'activités, une augmentation du temps passé sur les réseaux sociaux et les écrans, un sentiment d'être dépassé par rapport au travail scolaire, l'infection à la Covid-19 d'un proche et l'hospitalisation suite au Covid-19 étaient des facteurs également associés à la détresse.

Source : Santé Publique France